

ACP RÉSIDENCE MONTAIGLE

N° ENT. : 0872.335.846

SIÈGE SOCIAL : AVENUE GOUVERNEUR BOVESSE 17 À 5100 JAMBES

PV DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 05/02/2025

LIEU : HÔPITAL DU BEAU VALLON (SALLE DE RÉUNION « EMERAUDE ») - RUE DE BRICGNIOT 205 À 5002 SAINT-SERVAIS

OUVERTURE DE SÉANCE : 18H00

POINT 1 : VALIDATION DE L'ASSEMBLÉE : SIGNATURE DE LA LISTE DES PRÉSENCES ET DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Les 16 copropriétaires (sur 23) présents ou représentés comptabilisent 6.997/10.000^e des quotes-parts (voir liste de présence en annexe).

Le double quorum de présence étant atteint, l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur son ordre du jour.

Président de l'assemblée : M. NACHTERGAELE Christian

Secrétaire de l'assemblée : M. MATERNE Alexandre

POINT 2 : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023-2024 (01/07/2023 AU 30/06/2024) ET DU BILAN AU 30/06/2024

Acceptez-vous l'approbation des comptes de l'exercice 2023-2024 et le bilan au 30/06/2024, tant en ce qui concerne les charges qu'en ce qui concerne leur répartition ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.997	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est <u>acceptée</u> .			

POINT 3 : DÉCHARGES À DONNER POUR L'EXERCICE ÉCOULÉ :

A. Au collège de commissaires aux comptes

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.997	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est <u>acceptée</u> .			

B. Au syndic GERALEX (période du 13/10/2023 au 30/06/2024)

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.997	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est <u>acceptée</u> .			

POINT 4 : NETTOYAGE DE LA PLATEFORME ACCESSIBLE PAR L'APPARTEMENT N°13.

Madame MAURAGE n'est ni présente ni représentée à la présente AG et n'a fait aucune proposition concernant le nettoyage de cette plateforme.

Madame MAURAGE refuse de donner accès à plateforme et donc, la copropriété ne peut faire procéder à son nettoyage. Dès lors, il est convenu ce qui suit : le syndic adressera un courrier à Madame MAURAGE afin d'acter sa position.

POINT 5 : DÉMONTAGE OU RECOUVREMENT DES ANCIENNES BOITES AUX LETTRES (SUITE À LA DÉCISION PRISE AU POINT 12 DE L'AGO DU 05/12/2024)

Acceptez-vous de confier également à la société MARINELLI+ le démontage des anciens ensembles de boîtes aux lettres (380,00 € htva) et le placement de 2 tôles de recouvrement* en inox brossé (1.330,00 € htva) ?

Vote à majorité des deux tiers (66,66% des voix)			
Voix exprimées : 6.997	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est <u>acceptée</u> .			

Financement par le fonds de réserve.

* Ces 2 tôles de recouvrements se détaillent comme suit :

- Côté boîtes aux lettres existantes : 1 capot plein.

- Côté boîtes aux lettres et parlophonie existantes : 1 capot avec décompte laser « Résidence MONTAIGLE » avec fond en plexiglas blanc cassé et rétroéclairage par dalle/bandes LED

Acceptez-vous de conserver un ouvrant avec un passage libre de 800mm ?

Vote à majorité des deux tiers (66,66% des voix)			
Voix exprimées : 6.997	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est <u>acceptée</u> .			

POINT 6 : MISE EN CONFORMITÉ INCENDIE

Le syndic a obtenu un devis de la société ESS pour réaliser quelques travaux de mise en conformité (Pictogrammes, éclairages de sécurité, extincteurs, centrale incendie avec boutons poussoirs et détecteurs optiques).
Il est demandé au syndic d'obtenir un second devis.

Acceptez-vous confier au conseil de copropriété le choix de l'entreprise qui réalisera ces quelques travaux, pour un budget de maximum 15.000,00 € HTVA ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.697	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est <u>acceptée</u> .			

POINT 7 : DÉSIGNATION D'UN (COLLÈGE DE) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2024-2025 (ART 3.91 DU CODE CIVIL)

Acceptez-vous d'élire un collège de commissaires aux comptes composé de Madame GOFFAUX, Madame MONIN et Monsieur NACHTERGAELE ?

Vote à majorité absolue (50% + 1 voix)			
Voix exprimées : 6.697	Pour : Unanimité	Contre : 0	Abstentions : 0
☞ La résolution est <u>acceptée</u> .			

Par ailleurs, pour la prochaine AGO, il est demandé au syndic de demander prix à un expert-comptable.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'Assemblée à 18h55.

Le président,
Christian NACHTERGAELE.



Pour la srl GERALEX, syndic,
Alexandre MATERNE.
Agent Immobilier agréé IPI n°511.483



Le secrétaire,
Alexandre MATERNE.

Les copropriétaires,



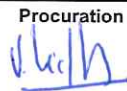
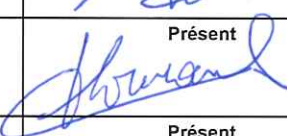
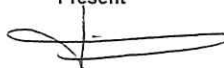
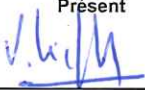
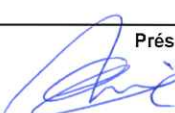
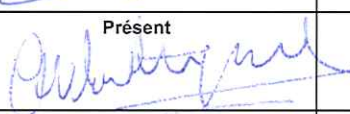
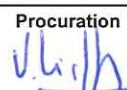
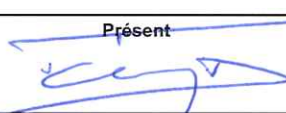
Feuille de présence

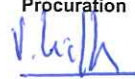
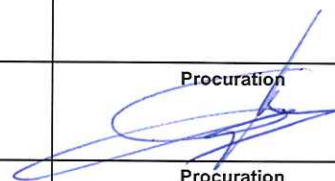
Assemblée générale Extraordinaire du 05/02/2025 à 17h00
Rue de Bricgniot, 205 5002 Saint-Servais

MONTAIGLE (N. Entr. : 0872.335.846) Avenue Gouverneur
Bovesse 17 5100 Jambes 01/07/2024 - 30/06/2025

GERALEX SRL

Clos des cerisiers, 8 5020 Vedrin Tél. : 081/30.21.98 / Fax : Numéro BCE : 0819.888.540 Numéro assurance : AXA Belgium 730.390.160

Copropriétaire	Quotités	Signature	
BOSMANS	382.000	Présent	Procuration 
GOFFAUX Brigitte	382.000	Présent 	Procuration
HENNUY Christophe	389.000	Présent	Procuration
HERMAN Anne	359.000	Présent 	Procuration
HOANG	359.000	Présent 	Procuration
HOURANT-LAFFUT	342.000	Présent 	Procuration
LAWSON-GOSET	385.000	Présent 	Procuration
LIEFFRIG-DEBUCQUOIS Vincent	382.000	Présent 	Procuration
LIGOT Bernadette	359.000	Présent	Procuration
LOSSEAU-SMET	302.000	Présent 	Procuration
MAURAGE	335.000	Présent	Procuration
MONIN Gaëtane	359.000	Présent 	Procuration
NACHTERGAELE-PIRET 	342.000	Présent 	Procuration
NGUYEN-TRAN	335.000	Présent	Procuration
STEGEN A-M	433.000	Présent	Procuration 
TIMMERMANS-QUESTIAUX	359.000	Présent 	Procuration
TREVISAN-DEGETTO	342.000	Présent 	Procuration 

VERSTRAETE Claire	335.000	Présent	Procuration
ZMERLI BESMA	382.000	Présent	Procuration 
DECORATION VINCENT	342.000	Présent	Procuration
HOPITAL PSYCHIATRIQUE DU BEAU VALLON	1552.000	Présent	Procuration 
M.A REPARATION CHASSIS	335.000	Présent 	Procuration
W(2)IDE	908.000	Présent	Procuration
Totaux :	10000.000	23	

Les membres du bureau certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que 16/23 - 6997/10.000 ^{èmes} copropriétaires sont présents ou représentés.

A la présente sont annexés :
_____ pouvoirs,

Le Président,